https://www.saintsebastien.fr/la-ville/la-mairie/les-coulisses-de-votre-mairie/

Les coulisses de votre mairie

22 juin 2023

Vous pensez tout savoir sur votre ville ? Pas toujours facile de connaître les missions ou les particularités de votre mairie. Si elle est la collectivité la plus ancienne et la plus appréciée des Français, beaucoup d'aspects restent méconnus des habitants. Nous vous proposons d'en découvrir les coulisses.

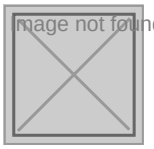

Parmi ses missions, les compétences obligatoires qu'elle assume seule occupent une part très majoritaire de son activité. Cela concerne principalement toutes les actions en faveur de l'enfance avec les activités liées aux écoles (entretien, ATSEM, surveillance, concierges). Elle a également de nombreuses obligations en matière d'état civil (passeport, mariage, décès, élections…) ou d'urbanisme. Elle organise également la prévention et le développement social sur le territoire par le biais d'un CCAS (Centre Communal d'Action Sociale). Enfin, elle est également l'organisatrice de la vie culturelle (médiathèque, école de musique, saison culturelle) et accompagne la vie sportive et associative (gymnases, terrains de sport, …).

Néanmoins, pour garantir une qualité de vie, de nombreuses politiques municipales ont été impulsées. Parmi celle-ci l'entretien des 150 ha d'espaces verts et d'une centaine de bâtiments, les politiques de développement durable, la communication, le dialogue citoyen, la police municipale ou encore la mise en place de structures d'accueil pour les 0-3 ans et d'accueil périscolaire, de restauration et de loisirs. Ces compétences non obligatoires sont des marqueurs forts de notre politique actuelle.

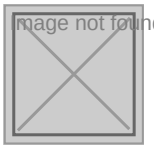

DES PARTICULARITÉS QUI SONT AUSSI UNE FORCE

La municipalité est incarnée par les 35 membres du Conseil municipal élus pour 6 ans. Ils sont en contact avec les habitants notamment grâce aux différentes actions participatives mises en place (instances participatives, réunions publiques, concertations, consultations). Cependant l'essentiel de l'action publique est portée par les 550 agents (510 équivalents temps plein) de la collectivité. Des agents ayant fait le choix de s'engager dans le service public et d'accompagner les Sébastiennais dans leur quotidien. Comme pour les enseignants ou les soignants, ils sont principalement fonctionnaires (90 %) et trouvent leur motivation dans le sens qu'ils donnent à leur mission : accompagner un enfant vers l'autonomie, prendre soin du cadre de vie, combattre l'isolement… Ils ont fait le choix de mettre leurs compétences au service de l'intérêt général. Ils participent ainsi à la mise en œuvre des politiques publiques et rendent un service aux citoyens en étant au

plus près de leurs préoccupations. Évaluer, s'adapter aux évènements (crises sanitaires, canicules par exemple) et prendre en compte l'évolution des besoins des habitants font partie de leur quotidien.

RENCONTRE AVEC LE NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

Diplômé d'une maîtrise en droit public de l'université de Reims Champagne-Ardennes. Laurent Vieille a successivement exercé, de 1989 à 2015, les fonctions de Directeur des Affaires culturelles, puis de Directeur Général Adjoint et enfin de DGS de la ville de Brunoy (Essonne – 25 000 habitants). Il a ensuite rejoint la Ville de Soissons, de 2015 à 2023, pour exercer les fonctions de DGS puis de DGS mutualisé Ville et Agglomération du Grand Soissons (52 000 hab.). Il a succédé à Isabelle Théron en février 2023.

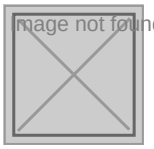

QUEL EST LE RÔLE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES ?

Dans un monde aussi changeant qu'incertain, il est nécessaire aujourd'hui de donner du sens à l'action. Sous l'autorité du Maire, le management doit permettre, à chaque niveau de l'administration communale, de comprendre les enjeux et les projets, pour bien concevoir et mettre en œuvre les actions publiques destinées à répondre aux attentes des habitants, à réaliser les objectifs de l'équipe municipale et à conduire les politiques publiques de l'État.
Le DGS doit composer entre le court terme et le long terme. Il veille, avec l'équipe de direction, à la bonne gestion et à la réalisation des projets de l'équipe municipale, ainsi qu'à la satisfaction des besoins des habitants, dans le respect du droit. Il est aussi important de tenir compte des aspirations des agents publics, sans lesquels les missions du service public local ne peuvent être remplies.

QU'EST-CE QUI A MOTIVÉ VOTRE CHOIX DE CARRIÈRE ?

Ce choix est motivé par un double engagement :

- *Servir l'intérêt général et les élus pour faire vivre la démocratie locale, améliorer la vie quotidienne des habitants et la qualité des services qui leur sont destinés.*
- *Préparer la ville de demain car les défis économiques, sociaux et environnementaux sont aujourd'hui considérables et peuvent, pour partie, être relevés au plan local par ses services publics.*

QUELLES SONT LES VALEURS DÉFENDUES PAR LE SERVICE PUBLIC AUJOURD'HUI ?

Elles sont nombreuses et se trouvent, pour le dire vite, dans la devise de la République qui figure aux frontons des mairies. Je dirais que les valeurs ou les vertus du service public sont le bien commun qui appartient à tous et à chacun.

VRAI / FAUX

C’EST LA VILLE QUI S’OCCUPE DU QUOTIDIEN DES HABITANTS.

VRAI : La Ville agit pour le quotidien des Sébastiennais : écoles, vie associative, état civil, entretien des espaces verts, action sociale … C’est la collectivité de proximité privilégiée par les habitants pour toutes leurs demandes et attentes. Elle est en contact avec ses habitants au travers des nombreuses manifestations qui rythment la vie des quartiers
et associations structurant le tissu local. La Ville
a délégué à la métropole la gestion de l’eau, des transports, des voiries et des déchets notamment, pour une meilleure mutualisation des coûts.

CE SONT LES ÉLUS QUI DÉCIDENT.

VRAI : Le Conseil municipal se réunit 6 fois par an pour prendre les décisions de la collectivité. Chaque sujet fait l’objet d’un débat puis est voté. Après avoir pris en compte les orientations politiques, les agents préparent techniquement les délibérations qui seront présentées. Ensuite, les agents appliquent dans leurs missions les décisions votées par les élus. Élus et agents sont donc amenés à échanger très régulièrement sur les dossiers avec des évaluations.

UNE VILLE PEUT FAIRE CE QU’ELLE VEUT

FAUX : Le cadre réglementaire entourant les décisions du Conseil municipal est très précis. Une partie du travail des agents est donc d’éclairer les élus sur le respect du cadre légal de chaque décision. En cas de décision non-conforme la préfecture, représentant l’État sur le département, peut annuler les votes du Conseil municipal.

À voir aussi

Façade de l'Hôtel de Ville

Façade de l'Hôtel de Ville

La mairie
Toutes les actualités Tous les événements

- À voir